

Référentiel de compétences du projet personnel

Compétences	Niveau attendu
Partition	2 points
La partition est fournie au CDMC en amont des épreuves, afin que le jury l'étudie avant l'arrivée du candidat.	La partition est réalisée sur un outil numérique. La mise en page est propre et appliquée. Les parties des éventuels instruments transpositeurs sont correctes (bonne tonalité).
Présentation du projet	2 points
Le candidat présente son projet avant de l'interpréter : contexte géographique, historique, musical. Il explique les motivations de ses choix et présente ses camarades. Le jury peut poser des questions sur cette présentation.	Le candidat présente son projet de manière claire et construite. Il sait citer les œuvres qui ont inspiré son travail, connaît les compositeurs et sait les placer dans un contexte musical (style, époque, etc.) Il connaît d'autres esthétiques et d'autres époques que celle citées dans son projet.
Réalisation	2 points
Le candidat interprète ensuite son projet.	La réalisation est fidèle aux indications de la partition. La technique instrumentale est mise en application. Le candidat se positionne en leader dans son groupe.
Contenu / Analyse	4 points
Le projet peut être une création ou un arrangement. Il peut contenir une partie improvisée.	L'ouverture et l'originalité dans la conception du projet sont valorisées.
Le jury pose des questions théoriques au candidat sur son projet.	Le candidat possède les compétences théoriques attendues en fin de 2 ^{ème} cycle.
<i>Se référer à la grille de questions dans l'onglet FC2 : Analyse sur le site www.cdmc68.com</i>	<i>(cf Objectifs Formation Musicale 2^{ème} cycle, livret disponible sur le site du CDMC.)</i>